

Scolarisation des enfants handicapés

Extraits de la circulaire N° 2005-129 du 19/08/2005 parue au BOEN n° 31 du 1er septembre 2005

« La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées conforte le principe du droit à l'accès au service public de l'éducation pour les enfants ou adolescents handicapés dès la rentrée scolaire 2005. Dès à présent, l'inscription d'un enfant handicapé dans l'école de son secteur est de droit.

La plupart des élèves handicapés qui vont être scolarisés en septembre sont déjà connus et leur accueil dans l'école a été préparé. Certaines équipes pédagogiques, principalement en écoles maternelles, seront amenées à recevoir des parents ayant souhaité faire valoir leur droit à inscrire leur enfant dans l'école de leur secteur, appelée à devenir son établissement scolaire "de référence". Dans ce cas, ces parents peuvent demander aux directeurs d'école l'admission de leur enfant à l'école sans qu'il y ait eu d'analyse préalable de leur situation par la CDES.

Il est indispensable de répondre à la demande des parents, qui s'intéressent sur les dispositions de la loi, s'agissant notamment des possibilités d'inscription des enfants dans les établissements scolaires.»

Lire la circulaire sur le site gouvernemental

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/31/MENE0501834C.htm>

Lire la loi sur le site Légifrance: <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANX0300217L>

Rencontres musicales du département du Jura

Les rencontres musicales du département du Jura ont pour objectif de faire chanter les enfants des écoles primaires au sein d'un grand groupe, en bénéficiant d'un accompagnement fait de musique vivante.

Durant les mois de mai et juin, les cinquante rencontres, réparties sur l'ensemble du département, ont été accompagnées par divers orchestres : enseignants en stage de formation continue, musiciens issus de structures institutionnelles partenaires de l'école (écoles de musique), conseillers pédagogiques en éducation musicale aidés de leurs amis musiciens. Elles ont rassemblé plus de 7500 enfants de cycle II et III pour chanter « le voyage » (391 classes) et les prestations, proposées durant le temps scolaire, ont reçu un accueil enthousiaste des parents et amis. La presse locale a largement couvert l'événement.

Le succès et l'intérêt du dispositif amènent l'Inspection Académique à renouveler les modes de fonctionnement et permettre au plus grand nombre une

pratique vocale. Un stage «rencontres musicales» de 3 semaines est prévu au plan académique de formation au mois de juin 2006, afin de former de nouvelles personnes ressources. Huit chansons regroupées autour d'un thème seront proposées aux classes. Les documents d'accompagnement à l'apprentissage seront transmis aux écoles inscrites. Les conseillers pédagogiques souhaitent une implication plus grande des collègues. Ils souhaitent également, tout en continuant à piloter le dispositif, offrir aux groupements d'écoles plus d'autonomie dans l'organisation de telles journées et les aider dans la recherche de partenaires susceptibles d'accompagner les groupes de chanteurs. Certains regroupements d'écoles maternelles et élémentaires ont déjà tenté l'expérience avec succès. Les moyens propres à l'Éducation Nationale privilégieront les lieux où l'offre musicale est faible. Dans cette volonté d'accompagnement, les écoles recevront prochainement un questionnaire. Alors, à vos idées...musicales !

Les contrats aidés

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé la création, d'ici la fin de l'année, de 45.000 «emplois vie scolaire» par le biais des contrats aidés instaurés par le plan de cohésion sociale. Le ministre a précisé que ces «emplois vie scolaire» seraient recrutés sous la forme de contrats d'accompagnement vers l'emploi (CAE) et de contrats d'avenir (CA).

Tout en étant recrutés par les EPLE, les bénéficiaires de CAE et de CA pourront, comme c'était le cas pour les aides éducateurs, être affectés dans des établissements du 1er degré. Dans cette hypothèse, le principe de l'ouverture d'un poste au recrutement est décidé par l'Inspecteur d'Académie Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Ensuite, les candidatures proposées sont examinées par le directeur d'école avant signature du contrat de travail par le chef d'EPLE support. Dans le Jura, une centaine d'emplois sera créée d'ici le mois de décembre 2005 dans les écoles, les collèges et les lycées.

Ces nouveaux contrats auront diverses tâches : aider les élèves handicapés, surveiller, encadrer, accueillir les élèves, assister les directeurs d'écoles dans leurs charges administratives, constituer un support en matière de nouvelles technologies et de documentation, aider à l'animation d'activités culturelles et artistiques...

SOMMAIRE

Lire en page 2 : Examens et concours - Appel à candidature - Validation des services auxiliaires - Classes à PAC 2005 -2006 1er degré

Lire en page 3 : Élections aux conseils d'école et aux conseils d'administration des EPLE - Enseignement des langues vivantes - Intervenants extérieurs à l'école primaire - Dates des prochaines CAPD - Logement ou indemnité représentative de logement des instituteurs(rices) - Service social et service de santé scolaire - Effectifs prévisionnels de la rentrée 2006 - Enquête 19 : année scolaire 2005-2006 - L'assistance pédagogique à domicile - Travaux d'accessibilité à l'IA .

Lire en page 4 : Collège au cinéma - Collège au théâtre - École au cinéma - Informations Arts Visuels - Concours scolaire sur le Patrimoine - Concours national des classes de découvertes - Répertoire vocal académique 2005-2006 nouvelle formule - Mission Voix Franche -Comté